

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-403

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 38

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« arrêté »,

insérer le mot :

« conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.